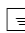


Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76  crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, 05 janvier 2022

En attente d'approbation par le Comité Directeur

Règlement applicable pour toutes les compétitions jeunes et seniors, gérées par la CRS de la LIFvolley.

Ce règlement peut être modifié, en fonction de l'évolution des mesures sanitaires.

Un référent sanitaire COVID doit être désigné pour chaque club et enregistré dans l'espace club. (Il devra être licencié « Encadrement », hors option - Pass bénévole »).

Pour chaque équipe engagée, un collectif, dit COVID, doit être établi, puis enregistré dans l'espace club. Ce collectif peut être modifié au cours de la saison.

La déclaration d'un **test POSITIF** à la COVID-19 entraîne automatiquement la suspension de la qualification en compétition du joueur ou de la joueuse concerné(e) et ce jusqu'à la transmission par le club à la cellule COVID avec copie CRS d'un certificat d'aptitude à la reprise de la pratique sportive correspondant.

La déclaration officielle d'isolement d'un cas **contact non vacciné** entraîne automatiquement la suspension de la qualification en compétition du joueur ou de la joueuse concerné(e), et ce jusqu'à la transmission par le club à la cellule COVID avec copie CRS de l'information du test NÉGATIF à la COVID correspondant qui devra être effectué le dernier jour de la période d'isolement.

Une demande de report COVID est possible dès que **3 joueuses/joueurs** d'une **équipe de 6X6 (2 pour équipe de 4X4)** sont mis à l'isolement par les autorités de santé (**test positif à la COVID** ou **cas contact pour les non vaccinés**).

Dès que le club prend connaissance de ces **3 mises à l'isolement** :

En semaine du lundi 8h00 au vendredi 17h00 :

- Saisie de la demande de report COVID dans l'espace club ;
- Appel à JP ALORO 06 75 02 47 05 de la cellule COVID ;
- Envoi d'un mail avec les pièces justificatives à : covid@volleyidf.org avec copie à crs@volleyidf.org afin que la commission sportive puisse valider la demande de report.

Le week-end (à partir du vendredi 17h00) :

- Saisie de la demande de report COVID dans l'espace club ;
 - Appel à l'une des personnes de la cellule COVID dans l'ordre :
 - Jean Paul ALORO : 06 75 02 47 05
 - Sébastien Gonçalves : 06 88 90 51 90
 - Karim LEVY : 07 67 51 57 50
 - JP BASSET : 06 10 60 1 09
- Sur les plages horaires 09h00 -13h00 et 14h00 - 20h00 le samedi ; ainsi que 09h00 – 13h00 le dimanche.
- Envoi d'un mail avec les pièces justificatives à l'adresse covid@volleyidf.org avec copie à crs@volleyidf.org afin que la cellule COVID valide la demande de report.

A l'issue de chaque période d'isolement, le club devra IMPERTATIVEMENT fournir à la cellule COVID avec copie CRS, pour chaque licencié mis à l'isolement, et ce dans un délai de 48h maximum à la levée de l'isolement :

- Soit un certificat médical d'aptitude à la reprise de la pratique sportive ;
- Soit un test NÉGATIF à la COVID.

Pour permettre la fin de la suspension COVID du ou des licenciés.

Pour rappel, seuls les joueurs sur la feuille de match sont dispensés du port du masque.

**Le Président de la CRS
Yves MOLINARIO**